

Syndicat des Enseignants-Unsa
Section de Seine Maritime
77 quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
Tél : 02 35 73 16 75
Fax : 02 35 03 92 26
Mail : 76@se-unsas.org
Site : www.sections.se-unsas.org/76

Rouen, le vendredi 29 mars 2019

Monsieur Le Directeur Académique,

Le syndicat SE-UNSA tenait à vous rendre compte de la motion écrite lors de la réunion d'information syndicale qui s'est tenue, ce jour-même, avec les conseillers pédagogiques de Seine Maritime représentés à plus de 65%.

Il apparaît au regard des nombreux échanges de cette matinée, une véritable inquiétude quant à la place et aux missions du conseiller pédagogique dans la réforme de M. le Ministre de l'Education Nationale, puisqu'à aucun moment ils ne sont cités.

Cette inquiétude s'ajoute au malaise que ressentent les collègues depuis plusieurs années avec les nombreuses missions qui tous les ans viennent s'ajouter, la dernière en date étant celle de Référent Mathématique de Circonscription (RMC).

Le cœur du métier de conseiller est l'accompagnement en circonscription des enseignants du 1er degré et la formation.

Cependant au regard des tâches administratives qui sont demandées, la liste est longue et nous ne les énumérerons pas toutes ici (gestion des convocations et présence des enseignants dans GAIA, organisation des plannings des stages de réussites, inscriptions des enseignants sur M@gistère. ...), les conseillers constatent que le temps de travail effectif pour un accompagnement de qualité des enseignants, pour encourager le changement de pratiques, le temps pour la formation professionnelle des enseignants se réduit de plus en plus.

Les conseillers pédagogiques dans une volonté constructive vous demandent une audience pour aborder avec eux les points suivants, source d'inquiétudes et de mécontentement :

1. Accompagner en circonscription les enseignants du 1er degré et assurer la formation.

- Afin d'assurer efficacité et qualité dans l'accompagnement et la formation des enseignants, ils réaffirment leur demande d'allègement des tâches administratives comme c'est le cas

dans d'autres académies avec par exemple la création de postes DAFOR pour la gestion des stages de réussite et la gestion de GAIA (convocations, absents/présents ...).

- Ils soulèvent la question de la temporalité du plan de formation, avec des formations de formateur qui arrivent bien après les animations de circonscriptions (contraintes de temps oblige), sur les engagements non tenus (formation math IFE reportée puis annulée). Ils souhaitent tous monter en compétences et ne refusent pas les formations, cependant par manque d'anticipation (dates connues tardivement), certains ne peuvent s'y rendre ayant pris des engagements auprès des collègues sur ces mêmes dates. Ils s'étonnent que soient posées quelques fois, par les différents groupes de travail, trois journées de formation le même jour et d'être convoqués aux trois.
Ils mettent en garde contre le risque de se retrouver dans les mêmes difficultés que celles rencontrées cette année pour élaborer et assurer le plan de formation l'an prochain (manque de temps de préparation, mise en place tardive...).
- Ils s'interrogent sur l'injonction des Référents Mathématiques de Circonscription (RMC): comment ont-ils été désignés ? sur quels critères ? 50% du temps sur cette mission sur la base de quel texte officiel ?
Pourquoi ne pas avoir réunis tous les CPC pour leur présenter le dispositif mis en place et leurs demander de se positionner ? Le flou n'est jamais rassurant et l'ambiguïté développe la méfiance.

A ce jour un référent par circonscription a reçu une convocation pour deux jours de formation à Bernay :

- Quels ont été les critères pour retenir un collègue sur deux ?¹
- Comment cela se passe-t-il si le collègue désigné est retenu ou engagé sur un autre dispositif ces jours-là ?
- Quelle sera la suite de ce dispositif en termes de formation et de charge de travail : sur quel temps ? En plus ? En moins ?
- Quel impact cela aura-t-il sur l'organisation des circonscriptions ? des formations autres que les mathématiques ?
- Pourquoi ne pas avoir ouvert cette possibilité des référents mathématiques aux PEMF comme cela se fait dans d'autres académies (Nantes)

2. L'exercice du métier : les conditions de travail

- Ils demandent à ce qu'une lettre de mission claire (et non un inventaire à la Prévert) soit établie au niveau académique en présence de représentants du personnel CPC et IEN et que cette lettre de mission soit signée par les CPC.

¹ Certains collègues avaient fait valoir à qui de droit qu'ils ne souhaitaient pas ou n'auraient pas le temps de s'investir sur la « mission mathématique », certains IEN ont relayé cette information et pourtant ces mêmes collègues ont reçu une convocation.

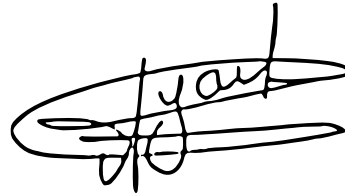
- Ils souhaitent voir leur engagement rémunéré à sa juste valeur par le versement des primes REP et REP+ accordées à tous les acteurs de ces réseaux hors CPC alors que ce sont eux qui assurent toutes les formations REP et REP+, CP et CE1 dédoublés, cycles 1 et 2.
- Ils s'interrogent sur ces accompagnements, sur leur participation aux COPIL l'an prochain s'il s'avérait qu'ils n'ont pas droit à cette indemnisation au même titre que tous les autres acteurs de ces territoires.

Les CPC présents réaffirment leur engagement et leur détermination ainsi que leur loyauté à l'institution qu'il se sont engagés à servir, mais loyauté n'est pas synonyme de servitude, la loyauté c'est proposer, argumenter, réfléchir pour construire ensemble.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, mes respectueuses salutations.

Joëlle Ayache

Secrétaire Départementale SE-Unsa 76

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joëlle Ayache', written over a horizontal line.